

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, GIRARDOT Christian, Adjoint

MM. JEANGORGES Sébastien, HATON Didier, THOMAS Joël, SERRIER Michel, FETET Coralie
LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. ABEL Thierry, DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. JEANGORGES Sébastien, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, HATON Didier, FETET Coralie

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES :

Mmes BAHJ Najate, AUBRY Chantal,

SECRETARE DE SEANCE : M. HATON Didier est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2010

Pour cette délibération, Monsieur le Maire cède la présidence de séance et quitte la salle pour le vote. Mme CLAUDEL Nelly, 1^{ère} adjointe préside la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires et des résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte administratif du Budget Principal 2010 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ RECETTES DE L'EXERCICE	3 366 623,11 €
➤ DEPENSES DE L'EXERCICE	2 249 947,54 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT.....	1 116 675,57 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	499 436,16 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 1 616 111,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ RECETTES DE L'EXERCICE	1 587 567,70 €
➤ DEPENSES DE L'EXERCICE	700 487,19 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	887 080,51 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	966 685,29 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 1 853 765,80 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 2 720 539,00 €
- Recettes d'investissement : 349 284,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER **517 489,20 €**

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur le Maire ayant regagné la présidence de séance, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Receveur Municipal.

III- AFFECTATION DES RESULTATS 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les résultats de 2010 et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- ⇒ Prioritairement : **517 489,20 €** pour couvrir les restes à réaliser 2010 section investissement
- ⇒ **598 622,53 €** pour financement de dépenses d'investissement nouvelles
- ⇒ Le solde : **500 000,00 €** étant en report au **002** du Budget Primitif 2011 section de fonctionnement

IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réforme fiscale concernant la suppression de la taxe professionnelle entraîne des transferts de fiscalité du département et de la région à la commune, que par conséquent, pour le contribuable, cette opération serait neutre sous réserve que le conseil ne vote pas d'augmentation de ces taux.

Il propose de ne pas voter d'augmentation des taux pour 2011 et de reconduire ceux de 2010. Les taux de 2011 seraient donc les suivants :

- Taxe d'habitation **19,19 %** (6,71 % + Part départementale + part frais assiette état)
- Foncier bâti **11,67 %**
- Foncier non bâti **24,48 %**
- Contribution foncière entreprises **18,60 %** (5,89 % + part départementale et régionale)

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011.

V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de maintenir le montant des subventions à l'identique de 2010 soit sans augmentation pour 2011.

VI- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de budget primitif 2011 détaillant les dépenses et les recettes.

Pour l'investissement les principales dépenses portant sur d'une part des compléments de crédits, projet scolaire et périscolaire et d'autre part des dépenses nouvelles, extension bâtiment services techniques, travaux église et salles communales adjacentes, travaux accessibilité ERP, éclairage public, voirie et mise en accessibilité trottoirs, matériel et mobilier scolaire, défense incendie.

Le fonctionnement ne subissant que peu de variation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2011 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	3 831 379,00 €
(dont 862 379 € virement à l'investissement)	
➤ RECETTES	3 831 379,00 €
(dont 500 000,00 € excédent reporté)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES NOUVELLES DE L'EXERCICE	1 561 353,00 €
➤ REPRISE DES RESTES A REALISER	2 720 539,00 €
SOIT UN TOTAL DE	4 281 892,00 €

Sachant que le vote ne porte que sur les dépenses nouvelles.

➤ RECETTES NOUVELLES DE L'EXERCICE	2 078 842,20 €
(dont 862 379 € virement de la section de fonctionnement + affectation du résultat 2010 pour 598 622,53 €)	
➤ R.A.R. + EXCEDENT REPORTE D'INVESTISSEMENT ..	2 203 049,80 €
SOIT UN TOTAL DE	4 281 892,00 €

Sachant que le conseil ne se prononce que sur les recettes nouvelles.

VII- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire ayant exposé qu'il y aurait lieu, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire à la promotion de 2 agents, de créer 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe et de supprimer 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE

☞ LA CREATION DE :

➤ 2 Postes d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe (35/35)

☞ LA SUPPRESSION DE :

➤ 2 Postes d'Adjoint Technique de 1^{re} classe (35/35)

Ceci avec effet au **1^{er} mai 2011.**

VIII- ADHESION DES COMMUNES DE LA BRESSE ET DE MARTINVELLE AU SMDEV

Monsieur le Maire expose au Conseil que le comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, lors de sa séance du 12 avril 2011, a voté à l'unanimité l'adhésion des communes de LA BRESSE et MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires permettant l'adhésion de communes desservies par des distributeurs non nationalisés (DNN) seraient approuvées par arrêté préfectoral. Le Conseil devant se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE pour l'adhésion des communes de LA BRESSE et MARTINVELLE dans l'hypothèse évoquée ci-dessus.

IX- SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES : PROPOSITION ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » POUR 2012, 2013 et 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SMDEV sollicite le conseil afin de savoir s'il souhaite transférer la compétence « éclairage public » investissement et entretien du syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MAINTIENT sa décision du 28 septembre 2009 de ne pas transférer sa compétence éclairage public au SMDEV.

X- MODIFICATION ETAT D'ASSIETTES COUPES DE BOIS 2011

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de retirer la parcelle 30 de l'état d'assiette coupes de bois 2011
- DECIDE, pour la parcelle 56, de passer par la formule de contractualisation.

XI- DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la délégation, il a été amené à signer les contrats suivants :

- ☞ Le 15 avril : signature du marché CITEOS (éclairage public 2010)
- ☞ Le 20 avril : contrat maintenance logiciel état civil pour un montant annuel H.T. de 371,85 €
- ☞ Le 28 avril : programme travaux sylvicoles exploitation ONF

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 02/05/2011

NOMS ASSOCIATIONS	DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2011 EN €	TOTAL SUBVENTIONS ANNEE 2011
A.D.P.E.A. des écoles d'ELOYES	240,00	240,00
AMICALE ANC. FFI HAUT DU BOIS	161,00	161,00
AMICALE DES ANCIENS A.F.N.	161,00	161,00
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRE	161,00	161,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 300,00	1 300,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000,00	1 000,00
ASSOC. DES AMIS DE L'ABRI	690,00	690,00
ASS. LEGION VOSGIENNE DES A.C.	204,00	204,00
ASSOCIATION LOCALE DES A.D.M.R.	2 800,00	2 800,00
ASS. RECH. ARCHEO.HIST. ELOYES	810,00	810,00
ASSOC. SPORTIVE COLLEGE ASSU-UNSS	161,00	161,00
ASSO. CONJOINTS SURVIVANTS (ELOYES)	-	-
ASSO. DOUBLE CROCHE	2 200,00	2 200,00
ASSOCIATION FAMILIALE	1 100,00	1 100,00
ASSOCIATION SPORT MECANIQUE	-	-
BIBLIOTHEQUE HOPITAL REMIREMONT	57,00	57,00
BILLARD CLUB ELOYES	242,00	242,00
C.A.P.E.V.	472,00	472,00
C.L.L.T.T. ELOYES	560,00	560,00
CLUB 3EME AGE ELOYES	487,00	487,00
CLUB LEO LAGRANGE	1 600,00	1 600,00
CLUB PHILATELIQUE	240,00	240,00
ECOLE DE MUSIQUE	3 500,00	3 500,00
FOOTBALL CLUB ELOYES	10 700,00	10 700,00
FOOTBALL CLUB ELOYES (Ecole foot jeunes)		
FOYER SOC.EDU. COLLEGE	170,00	170,00
CLUB GRIMPONS	560,00	560,00
LA JEUNE GARDE ELOYES	5 850,00	5 850,00
LA PREVENTION ROUTIERE	56,00	56,00
M.N.T.	2 350,00	2 350,00
NEW SYMPHONY	1 600,00	1 600,00
OCCE COOP. SCOL. MATERNELLE CENTRE	947,82	947,82
OCCE COOP. SCOL. MATERNELLE F. SALMON	590,96	590,96
OCCE COOP. SCOL. ECOLE PRIMAIRE	2 458,86	2 458,86
LE PETANQUE CLUB	600,00	600,00
SKI CLUB ELOYES	2 950,00	2 950,00
TENNIS CLUB ELOYES	600,00	600,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	541,00	541,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	23 000,00	23 000,00
LES VERRES SOLIDAIRES	-	-
PROVISIONS POUR RESTE A DEFINIR	2 979,36	2 979,36
TOTAL DU CREDIT INSCRIT	74 100,00	74 100,00